

**MAIRIE DE  
CHAUMONTEL**  
(Val d'Oise)

**DATE DE  
CONVOCATION**

Le 3 mai 2016

**OBJET :**

**AUTORISATION DE  
SIGNATURE DE  
L'AVENANT N° 2 AU  
CONTRAT  
D'AFFERMAGE DE  
DISTRIBUTION D'EAU  
POTABLE AVEC  
VEOLIA**

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **16**

Votants : **18**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,  
Le 13 mai 2016

Le Maire,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**N° 2016/098**

L'an deux mille seize, le douze mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

**PRESENTS :** Monsieur Sylvain SARAGOSA, Monsieur Georges SCHMITT, Madame Florence GABRY, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Isabelle PARENT, Madame Evelyne POIGNON, Monsieur Christophe VIGIER, Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur Olivier POIGNON, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Madame Betty HUYLEBROECK, Madame Katya SCHMITT, Madame Aude POIREE, Madame Corinne TANGE, Monsieur Jacques LABARRE, Madame Véronique PETIT

**PROCURATIONS:** Madame Jeanne FROIDUROT pouvoir à Madame Isabelle PARENT, Monsieur Karim KENTACHE pouvoir à Monsieur Fabrice HUYLEBROECK

**EXCUSÉ(S) :** Monsieur Nuno DIAS, Monsieur Eric CASSERON, Madame Martine GHENASSIA

**ABSENT(S) :** Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Monsieur André LEFEVRE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Olivier POIGNON

oooooooo

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** l'arrêté interpréfectoral n° A 16 – 001 SRCT en date du 25 janvier 2016 portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Exploitation des Champs Captants d'Asnières sur Oise

**Vu** les statuts du Syndicat Intercommunal d'Exploitation des Champs Captants d'Asnières sur Oise (SIECCAO)

Suite au transfert de la compétence distribution de l'eau potable au SIECCAO depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les contrats de délégations de service public des communes sont transférés au SIECCAO par substitution.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le délégant est, par conséquent, le SIECCAO. **Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance.**

Cependant, il est proposé d'autoriser le Président à signer des avenants de transfert, sans incidence financière ni sur le budget ni sur la facture d'eau, afin d'harmoniser certaines procédures administratives incluses dans les contrats.

Il est proposé que le Maire de la commune (ancien délégant) soit signataire de l'avenant afin d'acter que l'avenant signé n'a pas d'impacts financiers ou techniques sur le service et respecte les engagements pris.

Le Conseil Municipal ;  
Après en avoir délibéré ;  
A la majorité (12 pour - 1 contre – 5 abstentions) :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l’avenant n° 2 e transfert de contrat d’affermage de son réseau d’eau potable au SIECCAO avec Monsieur le Président du SIECCAO et la société VEOLIA

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire,